



Estérel | Lac-des-Seize-Îles | Morin-Heights | Piedmont | Saint-Adolphe-d'Howard | Saint-Sauveur
Sainte-Adèle | Sainte-Anne-des-Lacs | Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson | Wentworth-Nord

RÈGLEMENT 511-2025
CONCERNANT LA RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS PAYABLES
À LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT POUR L'ANNÉE 2026
RELATIVEMENT À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (PARTIE 2)

- Le montant à être financé par les quotes-parts concernant L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE s'élève à 330 947 \$.

Ce montant sera prélevé en fonction de la « Richesse foncière uniformisée 2026 » de toutes les municipalités locales de la MRC des Pays-d'en-Haut.

- Le total de la « Richesse foncière uniformisée 2026 » de toutes les municipalités locales de la MRC des Pays-d'en-Haut s'élève à la somme de 20 746 110 526 \$.
- L'annexe 1, intitulé « Tableau concernant la répartition des quotes-parts payables à la MRC des Pays-d'en-Haut pour l'année 2026 relativement à l'aménagement du territoire », fait partie intégrante du présent règlement.
- Les municipalités locales ont 30 jours à compter de l'envoi d'une facture pour l'acquitter.

À défaut de recevoir le paiement dans ce délai, la facture portera intérêt à 15 % l'an à compter de l'expiration des 30 jours.

- La quote-part de chacune des municipalités locales, inscrite à l'annexe 1, est payable en deux versements, chacun de ceux-ci représentant 50 % de la somme totale, selon les modalités suivantes :
 - Le premier versement est payable au plus tard le 2 mars 2026
 - Le deuxième versement est payable au plus tard le 13 juillet 2026
- Le règlement numéro 511-2025 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ à la séance régulière du 9 décembre 2025.

Catherine Hamé,
Préfète

Mylène Perrier,
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion : 26 novembre 2025
 Dépôt du projet de règlement : 26 novembre 2025
 Adoption : 9 décembre 2025
 Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2026

ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT 511-2025**TABLEAU CONCERNANT LA RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS PAYABLES
À LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT POUR L'ANNÉE 2026 RELATIVEMENT À
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

MUNICIPALITÉS	Aménagement
Estérel	12 892 \$
Lac-des-Seize-Îles	3 350 \$
Morin-Heights	34 014 \$
Piedmont	22 877 \$
Saint-Adolphe-d'Howard	34 341 \$
Sainte-Adèle	70 864 \$
Sainte-Anne-des-Lacs	27 646 \$
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	25 633 \$
Saint-Sauveur	79 632 \$
Wentworth-Nord	19 699 \$
TOTAL	330 947 \$